

la tribune

Pas de fédéralisme
sans coopérationUn éditorial de
Jean Vigneault (p.2)

Forum

Finance

Informations
générales

Le fonds d'urgence destiné aux PME

Québec seul pour financer le programme

■ QUÉBEC (PC) — Le fédéral refusant de participer à un plan d'urgence destiné à aider les petites et moyennes entreprises québécoises à traverser la crise économique, le Québec n'aura pas d'autre choix que de financer, seul, un programme de cette nature.

C'est ce qu'ont indiqué hier trois ministres du Québec, Bernard Landry, développement économique, Rodrigue Biron, Industrie et Commerce, Jacques Parizeau, Finances, après avoir discuté durant plusieurs heures avec trois de leurs collègues fédéraux, soit Marc Lalonde, Énergie et Ressources, Charles Lapointe, responsable des PME, et Herb Gray, Industrie et Commerce.

Cette rencontre avait été demandée par le Québec pour mousser la création d'un fonds d'urgence destiné aux PME manufacturières qui éprouvent

des difficultés avec les hauts taux d'intérêt.

Le Québec est revenu à la charge à plusieurs reprises pour qu'Ottawa participe financièrement, à 75 pour cent, à ce programme à trois volets comprenant: du financement de prêt à taux réduit ainsi que des garanties de prêt, une participation à du capital-action conjointement avec des employés et la création directe d'emplois dans des secteurs précis (forêt, construction domiciliaire, tourisme...).

Selon les estimés du Québec, ce programme aurait coûté \$292 millions sur deux ans et il aurait tiré un millier d'entreprises de l'embarras.

Mais le fédéral a décliné l'invitation du Québec et les deux paliers de gouvernement ont tout au plus convenu de créer un comité de fonctionnaires qui aura un mois pour voir comment il serait possible de mieux coordonner leurs activités respectives.

À la sortie de leur rencontre, les ministres fédéraux et provinciaux ont rencontré la presse à tour de rôle.

M. Parizeau a indiqué pour sa part que le Québec devra financer seul le fonds d'urgence mais il est trop tôt, a-t-il dit, pour déterminer combien le Québec y mettra d'argent.

Le gouvernement québécois était prêt à injecter \$73 millions mais nous devons prendre quelques jours pour réorganiser nos dépenses, la somme impliquée pouvant être inférieure ou supérieure à cela.

Le fédéral satisfait

MM. Lalonde, Lapointe et Gray ont expliqué hier que le gouvernement canadien maintient déjà toute une batterie de programmes destinés aux PME et que ces programmes sont plus substantiels que ce que demande le Québec.

Ils ont également fait valoir que la participation financière du fédéral au plan d'urgence entraînerait des délais administratifs et législatifs importants, on a parlé d'un an, car il serait nécessaire de modifier des lois fédérales pour y donner suite.

Somme toute, de dire M. Lalonde cette rencontre aurait été constructi-

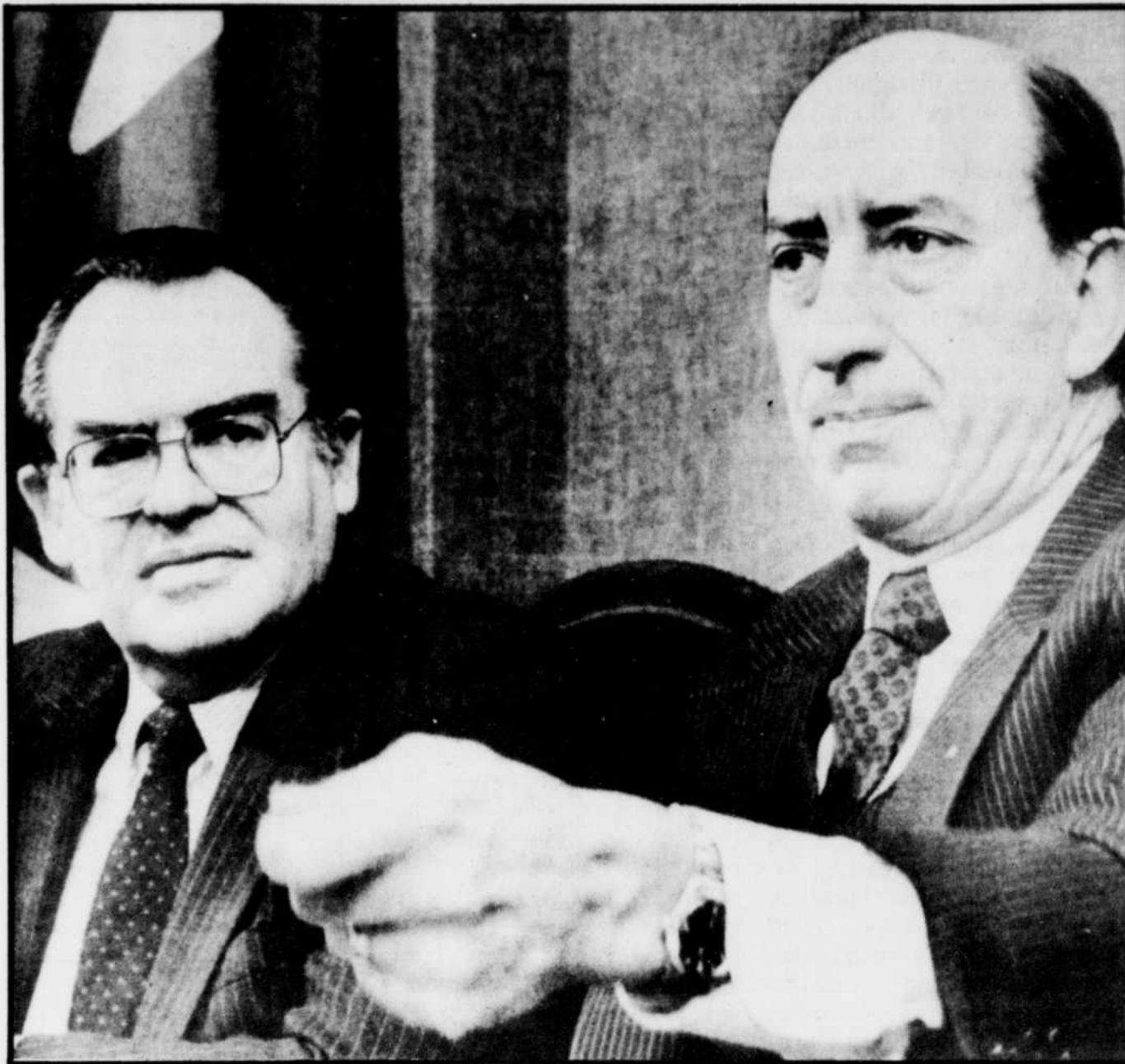
ve car "l'atmosphère était à la discussion sérieuse plutôt qu'à la rhétorique et à récrimination".

Un document distribué par le fédéral la veille de cette rencontre résumait assez bien le point de vue d'Ottawa.

M. Landry a dénoncé hier le caractère assez "arrogant" de ce document et il a affirmé que les représentants fédéraux ne tiennent pas du tout à faire des opérations conjointes avec les provinces.

"Nous ne pouvons nous réjouir, nous demandons un plan de relance et on débouche sur un comité de fonctionnaires" a-t-il lancé devant les journalistes.

M. Parizeau a noté que le Québec ne pouvait refuser la formation d'un comité de fonctionnaires mais a ajouté que cela démontre que "la porte est fermée".



Les ministres fédéraux Herb Gray et Marc Lalonde ont déclaré, hier, en conférence de presse, que le gouvernement central ne par-

ticiperait pas au plan d'urgence proposé par le Québec, qui vise à aider les PME.

L'essence grimpe de 2 cents le litre au Québec

Le prix canadien ne dépassera jamais 75% du prix international (Marc Lalonde)

■ OTTAWA (PC) — Depuis minuit hier soir, le prix du pétrole à la pompe pour les automobilistes canadiens a augmenté de 1,6 cent le litre, en raison de l'accord sur le prix du pétrole conclu entre Ottawa et l'Alberta en septembre dernier.

Pour les automobilistes québécois toutefois, cette hausse se trouve majorée par le mini-budget déposé d'automne dernier par le ministre québécois des Finances M. Jacques Parizeau qui faisait doubler la taxe provinciale sur l'essence. Au Québec c'est donc d'environ de 2 cents le litre que les automobilistes verront augmenter leur litre d'essence, comparativement à 1,6 cent dans les autres provinces.

C'est du moins ce qu'a tenu à rappeler hier en conférence de presse le

ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, qui a toutefois renouvelé l'engagement d'Ottawa à ce que le prix canadien du pétrole ne dépasse jamais la norme de 75 pour cent du prix international en vertu de l'accord Ottawa-Edmonton.

L'entente ratifiée par les premiers ministres Lougheed et Trudeau prévoyait des augmentations à tous les six mois du prix de l'essence et limitait à 75 pour cent le prix de "l'ancien pétrole". Quant au "nouveau pétrole", qui provient des

sources nouvelles comme les sables bitumineux, la limite est de 85 pour cent du prix international.

Ce prix mondial a toutefois montré une nette tendance à la baisse depuis quelques mois, aussi l'engagement du ministre vient-il lever la menace qui semblait planer au-dessus de la tête des consommateurs du pays qui auraient pu éventuellement payer plus. Actuellement, le prix canadien du pétrole est d'environ 60 pour cent du prix international a rappelé M. Lalonde.

Fonds de compensation

Quant à la taxe destinée à créer

un fonds de compensation pour venir en aide aux importateurs, elle ne subira pas d'augmentation tant que le prix international n'aura pas été majoré. "Il n'y aura pas d'augmentation de cette taxe tant que les prix internationaux n'auront pas augmenté", de dire le ministre rappelant que ce fonds avait été créé pour venir en aide aux importateurs de l'Est du pays notamment. Toutefois, une réduction de cette taxe demeure incertaine "nous avons convenu avec l'Alberta que ce fonds ne ferait pas de profit, qu'il opérerait sur une base d'à peu près zéro et tant qu'il ne fera pas de surplus il n'y aura aucune diminution de cette taxe", a dit M. Lalonde.



Bernard Landry



Jacques Parizeau

Analyse

Proposition en faveur d'une forte réduction des taux d'intérêt

Les provinces n'ont pas recueilli beaucoup d'appui

■ OTTAWA (PC) — La proposition formulée le mois dernier par les premiers ministres provinciaux en faveur d'une intervention du fédéral pour une réduction radicale des taux d'intérêt, quitte à réduire la valeur du dollar canadien, n'a pas recueilli beaucoup d'appui.

Depuis que le premier ministre Trudeau a rejeté la proposition, lors de la conférence économique des premiers ministres, le scepticisme, voire même la crainte des conséquences d'une telle initiative semblent avoir dissipé toute vision des avantages alors que les experts ont examiné ce qui aurait pu arriver.

La chaîne d'événements prédits par les premiers ministres advenant une baisse sensible des taux d'intérêt, à savoir une forte hausse des investissements, un accroissement de la production industrielle, la création d'emplois, une augmentation des exportations et une hausse des dépenses des consommateurs, autant d'avantages suffisants pour compenser les désavantages d'une dévaluation du dollar.

D'aucune affirmaient pouvoir vivre avec un dollar ne valant que 75 cents par rapport à la devise américaine.

L'autre côté de la médaille

Par contre, la chaîne d'événements prédits par le gouvernement fédéral advenant une réduction des taux d'intérêt étaient les suivants: fuite des capitaux vers les USA, rapide dévaluation de dollar canadien, drainage des fonds gouvernementaux résultant de la dévaluation et augmentation des prix des importants et de nombreux produits domestiques. En quelque sorte, l'inflation repartirait au galop, tandis que la dette du gouvernement ferait un autre bond prodigieux.

À ce jeu de souque à la corde, les opinions des économistes, des experts financiers et des industriels semblent avoir fait pencher la balance du côté du fédéral, bien que personne ne soit en mesure d'évaluer avec précision si les avantages mentionnés par les premiers ministres compenseraient les désavantages cités par Ottawa.

Lex exportateurs, une catégorie qui, de l'avis des premiers ministres eux-mêmes, auraient tout à

gagner d'une réduction des taux d'intérêt et d'une dévaluation du dollar, ne se sont pas montrés très empressés à endosser la suggestion. Quant aux importateurs, une catégorie qui avait tout à perdre d'une pareille initiative, comme les premiers ministres étaient les premiers à le reconnaître, ils ont prédit que ce serait tout à fait catastrophique. Les deux groupes soutiennent que ce sont les consommateurs qui écoperaient.

Les exportateurs ne se sont pas ralliés au plan des premiers ministres qui estimaient que les exportations augmenteraient automatiquement parce qu'une baisse de la valeur du dollar rendrait les produits canadiens meilleur marché internationalement, donc plus compétitifs.

Demande insuffisante

Le secrétaire de l'Association canadienne d'exportation, Jim Moore, soutient que le problème pour les industries exportatrices provient de ce que la demande est en baisse à l'échelle internationale, principalement à cause de l'inflation. Il ne croit pas qu'une dévalua-



Pierre Trudeau

tion du dollar entraînerait une remontée de la demande des exportations. Soixante et dix pour cent des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COURS
D'ANGLAIS
POUR ADULTES

CONVERSATION

COURS INTENSIFS

- 5 avant-midis par semaine, du lundi au vendredi
- de 8h45 à 11h45

DÉBUT: Lundi le 15 mars 1982
DURÉE: 90 heures (6 semaines)
ENDROIT: Les cours se donneront à l'école St-Jean-Baptiste, rue St-Jean-Baptiste, Sherbrooke
FRAIS: \$60.00

INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT
pour tous les cours d'anglais:

ENDROIT: École Primaire de Sherbrooke
242, rue Ontario, Sherbrooke
DATE: Lundi le 8 mars 1982
HEURE: 19h00

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À:

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE EASTERN TOWNSHIPS
257 QUEEN, LENNOXVILLE (QUÉ.) (819) 569-9468

76075x

Pas de fédéralisme sans coopération

Le langage de M. Trudeau dans son oraison funèbre du fédéralisme coopératif est pour le moins intrigant. D'abord, celui qui durant la campagne référendaire de 1980 promettait le renouvellement du fédéralisme, sièges en jeu, affirme que le temps du fédéralisme coopératif n'est plus parce que les provinces en veulent toujours plus et sont constamment insatisfaites. Puis il nous assure que la coopération entre le gouvernement central et les provinces continuera.

La constatation de M. Trudeau sur les difficultés de rapprochement et d'entente entre le fédéral et les provinces, s'est vérifiée à maintes reprises depuis une douzaine d'années. Sa conclusion est toutefois trop hâtive. "Je ne t'en donne plus parce que tu en demandes trop et que toute façon, tu n'es jamais satisfait." M. Trudeau oublie que sauf un trop bref intermède, c'est lui qui a négocié au nom du gouvernement fédéral et des dizaines d'hommes, au nom des dix gouvernements provinciaux. S'il n'y a pas eu de coopération durant tout ce temps, faut-il automatiquement en attribuer les torts aux provinces? Doit-on reprocher aux premiers ministres provinciaux qui sont les plus près des électeurs et des citoyens, de s'opposer à la vision ultra-centralisatrice de M. Trudeau? Pourquoi leur faire grief de ne pas "coopérer" uniquement dans le sens souhaité par Ottawa? Est-ce qu'Ottawa est un instrument au service des provinces comme l'ont voulu les Pères de la Confédération ou les provinces par la volonté d'un seul homme devraient-elles devenir les fidèles servantes de la créature qu'elles avaient inventée en 1867 pour régler certains problèmes?

Le fédéralisme, s'il n'est pas coopératif, ne peut exister. Et forcément, s'il y a coopération, même à la pièce, cela implique des renoncements, des accommodements. Ces arrangements, M. Trudeau semble les entrevoir à sens unique. Et dans son projet d'en finir avec l'idée du séparatisme québécois, il se cabre trop souvent dans des positions qui ne respectent pas les principes du fédéralisme et l'autonomie des provinces. L'exemple des subventions aux universités sans l'accord des provinces, témoigne qu'Ottawa est plus jaloux de son pouvoir, plus soucieux de l'étendre, que désireux d'appliquer le fédéralisme et de servir les Canadiens.

Les premiers ministres provinciaux sont aussi des politiciens et ils ne sont pas exempts de reproches. Ils négocient eux aussi en fonction de leur réélection et parfois de leur philosophie politique partisane. M. Lougheed dont la province est riche n'est pas entiché de partager avec le reste du pays et M. Lévesque qui ne vise qu'à sortir le Québec du Canada n'est jamais très empressé de démontrer que le fédéralisme peut être rentable même au Québec. Les provinces aussi auraient besoin de réexaminer les conditions d'existence du fédéralisme et de réaligner leurs demandes en tenant compte des besoins de tout le pays.

Le fédéralisme doit être tissé de coopération. Mais cela sera impossible si les hommes politiques ne viennent pas plus souples. A commencer par M. Trudeau. C'est lui qui doit se poser les premières questions quand aucun autre premier ministre n'est son allié naturel.

Jean Vigneault

Coûteux entêtement

Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, Herb Gray, s'est mis les deux pieds dans la même botte dans l'affaire de la levée du contingentement sur les chaussures de cuir. Il se les était déjà mis dans les plats dans le dossier de la faillite de la Consolidated Computer, cette société d'Etat qui a souffert pendant des mois d'une agonie qui aura coûté quelque 125 millions de dollars au trésor public.

C'est ce révèle un rapport interne du Conseil du trésor rendu public par les conservateurs. Informé dès 1977 des difficultés de la compagnie qui devenaient insolubles en 1980, le ministre Gray se serait entêté, comme le démontre un échange de correspondance entre lui et le président du Conseil du trésor, à nourrir artificiellement la Consolidated Computer, vraisemblablement pour sauver la face du gouvernement. Résultat: le gouvernement et M. Gray ont maintenant perdu et la face et beaucoup de crédibilité.

Cette étrange histoire de l'engloutissement de 125 millions de dollars puisés dans les finances publiques se complique d'ailleurs de

certains détails incroyables. John Brown, organisateur libéral de la Nouvelle-Ecosse, nommé en 1980 à la présidence de la moribonde Consolidated Computer, siégeait à l'Office de développement des entreprises, l'agence gouvernementale qui détient le contrôle des actions de la Consolidated pour le gouvernement. Même après sa nomination, il a conservé son poste de directeur au sein de l'Office. Puis en 1981, alors que la décision a été prise de vendre la société d'Etat à l'entreprise privée, M. Brown toujours président de la Consolidated et directeur de l'Office de développement des entreprises a présenté une offre d'achat en son nom et celui de certains actionnaires. M. Brown s'abstenait de voter quand l'Office traitait de la Consolidated, remarque-t-on. Le contraire eût été diablement indécent. Mais malgré cette circonstance atténuante, la position de M. Brown était pour le moins trouble. Si M. Brown n'était pas en conflit d'intérêt, on peut se demander qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt?

Vraiment, cette affaire sent le roussi. Une enquête publique s'impose.

Jacques Lafontaine

Bureau du
Premier Ministre

SUGGESTIONS
Ministres

DOCUMENT

M. Camille Laurin
Ministre de l'Éducation

Diverses informations non officielles circulaient depuis quelques mois et suscitaient chez nous de l'inquiétude sur le sort réservé à nos écoles confessionnelles. La parution de l'avant-projet de loi sur l'enseignement primaire et secondaire a contribué à légitimer nos craintes. Nous savons, par ailleurs, qu'aucune décision n'est prise et nous voulons vous faire part de notre inquiétude et de notre point de vue sur ce sujet qui revêt une grande importance à nos yeux.

Nous admettons le fait que, pour respecter les minorités, il faille établir des politiques plus souples et qui visent à accueillir dans leurs différences ceux qui ne partagent pas la foi de la majorité. Ici, à la Commission scolaire régionale de l'Estrie, nous respectons nos minorités et nous offrons un cours de formation morale aux élèves du premier cycle du secondaire qui ont demandé l'exemption de l'enseignement religieux et nous offrons aussi l'option en enseignement moral au deuxième cycle. Nos minorités semblent satisfaites du traitement qui leur est fait et, sauf de très rares exceptions, il n'y a pas de contestation face à la confessionnalité. Nous sommes cependant attentifs à entretenir avec elles un dialogue pour inventer des modèles susceptibles de toujours mieux répondre à leurs attentes.

Nous acceptons le fait que de telles mesures appliquées ici puissent ne pas répondre aux besoins de certains milieux de la Province où le phénomène pluraliste est plus accentué et que localement l'école confessionnelle catholique, malgré le régime d'exemption et d'option, ne répond pas aux options fondamentales du milieu en matière de religion. Pourquoi alors nous imposerait-on un nivelage pour régler des situations problématiques localisées?

Si la réalité d'une école nous amenait à la reconnaître comme pluraliste, cette reconnaissance devrait être assortie de la garan-

tie suivante: que l'enseignement religieux soit sur le même pied que l'enseignement moral et que les élèves, ou les parents d'un élève du premier cycle, soient appelés à faire un choix entre l'un ou l'autre; ainsi, les catholiques majoritaires ne seraient pas réduits à accepter un statut de minoritaires.

Actuellement, il ne nous semble pas opportun, dans notre Commission scolaire, d'établir des écoles pluralistes, quoique nous demeurons ouverts à admettre de telles écoles si éventuellement des groupes de parents en faisaient la demande. Cette affirmation s'appuie sur les considérations suivantes:

1. Nos minorités ne se sentent pas lésées et s'accroissent bien des régimes d'option et d'exemption;

2. Des consultations récentes faites auprès des parents d'écoles de la Commission scolaire régionale de l'Estrie ne laissent aucun doute sur le type d'école qu'ils désirent. Depuis le mois de septembre 1981, des consultations honnêtes ont été entreprises auprès des parents de trois écoles de la Commission scolaire, dont deux polyvalentes. Dans deux cas, la consultation est terminée et le Comité d'école de ces établissements nous a adressé une recommandation visant à demander la reconnaissance confessionnelle catholique de leur école. A la polyvalente L'Escale d'Asbestos, la participation des parents a été de l'ordre de 75% et 98% des répondants ont demandé que leur école soit reconnue comme confessionnelle, alors que 2% souhaitaient la déconsecration. A l'école Le Tour de Rock Forest, 74% des parents ont répondu à la consultation et 96,2% se sont prononcés en faveur de l'école confessionnelle catholique et 3,8% pour l'école non confessionnelle.

La polyvalente Le Triplet de Sherbrooke, non reconnue actuellement, fait une démarche de consultation qui devrait être terminée à la fin de février 1982.

Le sondage a été démocratique et précédé d'une information adéquate. Le choix de la majorité est

suffisamment significatif pour commander le respect.

3. En régime démocratique, nous avons la conviction qu'il appartient aux parents de décider du statut de leur école et que ce serait une grave erreur d'aller à l'encontre de leur choix pour imposer un statut qu'ils réprouvent. Il nous semble aussi que, dans le contexte de la restructuration scolaire où on veut décentraliser et donner plus de pouvoir aux parents, leur pouvoir devrait d'abord commencer à s'exercer en choisissant le type d'école qu'ils désirent pour leurs enfants.

4. Il est difficile de concilier la notion d'école pluraliste et l'établissement d'un projet éducatif issu d'un milieu à très forte majorité catholique. Si on veut que le projet éducatif soit respectueux et qu'il reflète les aspirations du milieu, on ne peut le dépourvoir des valeurs chrétiennes véhiculées dans le milieu et d'une référence explicite à l'Evangile.

5. L'assurance de maintenir la possibilité de l'enseignement religieux ne convainc personne, puisque, pour nous, il s'agit d'un acquis minimal. Nous savons tous que l'éducation chrétienne des jeunes ne se limite pas à l'enseignement religieux, mais que la concrétisation et l'apprentissage se font dans l'animation pastorale et que l'environnement tant scolaire qu'extra-scolaire est considéré comme un élément essentiel à cette éducation.

Notre démarche se veut positive et située dans un contexte encore dégagé d'émotivité. Il nous apparaît qu'une décision unilatérale de la part du Gouvernement soulèverait beaucoup de résistance dans notre milieu et risquerait de compromettre même le renouveau jugé désirable actuellement.

Les membres du Conseil régional
des parents de la C.S.R.E.,
Marcel Viens
Président

Les membres du Comité exécutif
du Conseil des commissaires de
la C.S.R.E.,
John Hayes
Président

Consultez, M. Laurin

L'OPINION DES AUTRES

Bien mince réforme de M. Axworthy

(...) Le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, vient d'annoncer l'assouplissement de certaines règles concernant l'admission des réfugiés. Par exemple, la possibilité qu'un individu soit victime de persécution, s'il regagne son pays, pourra constituer à l'avenir un motif suffisant pour obtenir le statut de réfugié. On lui accordera le bénéfice du doute.

Cependant, le ministre continue à nier au requérant le droit de se faire entendre et surtout de connaître les motifs qui justifient le refus du ministère. (...)

Bref, l'arbitraire est maintenu, même si cette procédure est contraire à la Charte des droits de la personne, au Québec, et même à l'éventuelle Charte des droits du Canada, lorsqu'il s'agit de citoyens canadiens. Or, la justice, pour être crédible, doit être rendue avec transparence, tous les soupçons pesant contre l'accusé devant être exposés et prouvés. Dans le cas des immigrants qui réclament le statut de réfugiés politiques, la règle du huis clos et de la suprématie du pouvoir policier est maintenue, ce qui ne correspond pas à l'idéal démocratique

des Canadiens.

Personne ne conteste au ministère de l'Immigration le devoir de scruter attentivement les demandes d'immigration, de manière à refouler les indésirables, mais la décence exige qu'on ne garde pas en prison des candidats à qui on refuse d'exposer les griefs qu'on entretient à leur endroit.

(...) Aucune démocratie ne peut tolérer que les policiers, fussent-ils affectés au service de la sécurité nationale, fassent la loi et exercent la justice. Les tribunaux doivent jouer ce rôle. (...)

Marcel Pépin Le Soleil

L'OPINION DES LECTEURS

Un recul

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre des
Affaires Sociales

(...) Suite à l'annonce parue dans les médias d'information la semaine du 7 février 1982, concernant l'abolition possible des soins dentaires gratuits aux enfants de 15 ans et moins, nous nous opposons catégoriquement à cette mesure de restriction budgétaire, car d'après nous ceci serait un recul, face à l'assurance-maladie du Québec et aurait des conséquences désastreuses pour la santé dentaire de nos jeunes enfants.

Je me permets d'espérer que vous apporterez toute l'attention nécessaire à cette pétition appuyée unanimement par les 164 dames fermières du Cercle de Weedon.

Je me permets d'ajouter que votre politique d'allocation de disponibilité au foyer n'est pas juste pour les familles nombreuses et ne fait rien pour encourager la natalité, car au lieu d'être le premier enfant qui aurait droit au \$300.00 cette prime devrait aller au troisième en diminuant jusqu'au premier, et non le contraire comme en ce moment. (...)

Mme Yvonne Lagacé
présidente
Cercles des Fermières
de Weedon

La CMTS est irresponsable

M. Jacques Demers
CMTS

La CMTS est irresponsable face à la gestion du transport adapté. Les résultats en sont néfastes: véhicules subissant une très grande négligence, équipements très mal au point, rejet il y a un an du passe-partout, personnel insuffisant, ce qui entraîne un manque considérable de transport des usagers, tant au niveau des études, du travail, des loisirs et du médical.

M. Jacques Demers dir. de ce service et les autres responsables de la CMTS, en faisant en sorte que leur C.A. ne soit pas accessible, rient de nous en nous disant carrément que notre place n'est pas au sein du fonctionnement de ce transport, bien qu'indiscutablement elle le soit. M. Demers en plus de ne pas nous considérer, refuse de nous répondre au téléphone pour entendre nos plaintes et nos commentaires: "Monsieur est occupé".

Si la CMTS est en déficit, c'est bien nous, personnes handicapées, qui en subissons les conséquences. L'injustice de ce manque de transport est encore bien présente au sein de la CMTS et ce n'est pas la considération de la pitié que nous demandons mais bien la considération de l'écoute de nos problèmes façonnés par la CMTS que nous déplorons.

Chantal Desmarais
pour le regroupement des usagers
du transport adapté de la CMTS

Des services humanisés

(...) Le 29 janvier 1982, mon garçon, en sortant de l'école, est tombé et s'est fracturé le fémur. A cette période, j'étais à l'extérieur de Sherbrooke. Après avoir appelé l'ambulance, son professeur a accompagné mon fils et mon épouse à l'hôpital. Celle-ci est demeurée à l'hôpital jusqu'à la fin de l'opération. Après l'opération, le professeur a reconduit mon épouse à la maison. Sa présence et son support ont été grandement appréciés.

Lors du mois de convalescence de mon fils à l'hôpital, le directeur de l'école et plusieurs professeurs lui ont rendu visite, afin de l'encourager. Après son hospitalisation, la direction de l'école Ste-Anne a entrepris des démarches pour que mon fils bénéficie d'un professeur à la maison, afin qu'il ne rate pas son année.

J'ai pu remarquer, lors de mes nombreuses visites à l'hôpital, que le personnel de la pédiatrie du Centre Hospitalier St-Vincent-de-Paul prodiguait les meilleurs soins possibles à mon fils. Je sentais que ces gens n'accomplissaient pas seulement un travail, mais qu'ils avaient "l'amour du prochain". Son médecin, le Dr Claude St-Jacques, a été d'une gentillesse et d'une amabilité peu coutumières en nous fournissant, dans les moindres détails, toutes les explications concernant sa fracture.

Ne croyez-vous pas que, pour des gens qui se foutent royalement des usagers, comme certaines personnes le disent, ils ont démontré, hors de tout doute, qu'ils avaient beaucoup "d'amour" dans leur travail.

Sincères et chaleureux mercis au personnel de l'école Ste-Anne, au personnel de la pédiatrie du Centre Hospitalier St-Vincent-de-Paul ainsi qu'au Dr. Claude St-Jacques et au Dr. Cloutier, et continuez votre excellent travail.

Claude, Nicole, Guy, et le principal intéressé, Yvon St-Pierre

L'OPINION DES LECTEURS

Cessons nos luttes fratricides

"Cessons nos luttes fratricides". Telle était la conclusion et réflexion finale que j'émettais à la fin de janvier 1982 dans un livre que je viens de publier, intitulé "Le dossier de la crise Constitutionnelle 1981".

"Cessons nos luttes fratricides", telle est la répétition du cri d'Honoré Mercier que je me permets de répéter à l'occasion de la crise financière, qui secoue présentement une institution canadienne-française comme le mouvement des Caisses d'Entraides Économiques du Québec, qui pourtant a fait ses preuves pour le peuple québécois!

"Cessons nos luttes fratricides", tel est encore la répétition du cri d'Honoré Mercier que je soulève immédiatement, au début d'une campagne d'information télévisée, radiodiffusée et colportée par les journaux, qui a pour effet de saper la confiance des Québécois dans la structure financière de la plus ancienne banque du Québec, la Banque Nationale!

Quand un certain Monsieur Tilden se permet de débattre sur certaines dispositions de la loi 101 on assiste immédiatement à une prise de position massive et solidaire du peuple québécois contre les propos outrageants et blessants de ce monsieur!

Cependant, quand l'un des nôtres, membre du réseau français de la presse télévisée, radiodiffusée ou écrite se permet de répandre une information nocive et incomplète sur certaines de nos institutions financières québécoises des plus utiles pour notre participation économique à la vie financière du Québec, nous assistons à une espèce de conspiration du silence. On laisse impunément à ces "ennemis inconscients" de notre groupement ethnique la liberté de répandre des propos ou des "potins" qui n'ont qu'un effet: celui de détruire l'élément "confiance" qui demeure la base de toute clientèle d'une institution financière.

C'est ainsi que sous prétexte du "droit à l'information" ou d'une "liberté de presse" mal comprise, certains éléments de la presse télévisée, radiodiffusée ou écrite se permettent de répandre une information financière, qui n'atteint qu'un seul but, soit: la destruction de nos principales institutions financières canadiennes françaises.

Certains éléments de cette presse, ont déjà réussi à compromettre la vitalité du mouvement des Caisses d'Entraides Économiques du Québec. Ces mêmes éléments ou d'autres qui leur ressemblent ont commencé à répandre des doutes sur la sagesse financière de la Banque Nationale. Déjà nous pouvons constater un mouvement de méfiance envers cette institution financière, plus que centenaire, qui est pourtant si utile au Canada français.

Déjà le climat de zizanie, qui existe entre le Mouvement Desjardins et les Caisses d'Entraide Économique est en train de répandre des doutes sur la rentabilité de certaines Caisses Populaires. Il ne suffit plus que de trouver un "colporteur de nouvelles" de la presse télévisée, radiodiffusée ou écrite pour répandre une information qui jettera le doute dans l'esprit des épargnants, et les Caisses Populaires y passeront comme les autres.

En peu de temps, je prédis que l'inconscience de certains éléments du réseau français télévisé, radiodiffusé ou écrit pourra se vanter d'avoir détruit la confiance dans la solvabilité de nos meilleures institutions financières québécoises et d'avoir créé une situation de crise semblable à l'affaire Dreyfus, en France à la fin du 19ième siècle. (...)

Il suffit de relire l'histoire de l'affaire Dreyfus pour se convaincre de la similitude ou ressemblance entre les 2 situations: celle qui a existé en France à la fin du 19ième siècle et celle qui existe présentement au Québec. La presse de France a réussi à détruire le système bancaire français par son colportage de nouvelles. (...)

A cet effet, je rappelle les propos écrits par Pierre MiQuel dans son livre publié en 1959 intitulé: "L'Affaire Dreyfus".

"L'Affaire Dreyfus est avant tout une affaire d'opinion. A tous les stades de son déroulement on retrouve peu ou prou, la presse. Non pas la presse, fidèle écho d'un drame qui lui demeure extérieur, mais la presse partisane provocante, agressive, de bonne et de mauvaise foi, la presse "infamante". C'est en partie la presse, puissance occulte qui donne à l'affaire, dès son départ, ce caractère ambigu, déconcertant, énigmatique. La presse lance de fausses nouvelles pour recueillir, grâce aux démentis, de nouvelles pistes." etc.

Je me permets de transmettre le texte qui précède, comme lecture de chevet, à certains "colporteurs inconscients de nouvelles financières" au réseau de T.V. du Canada français. Peut-être comprendront-ils la conséquence de leur geste, avant qu'il ne soit trop tard!

Comme spectateur du drame ou du désastre qui menace nos principales institutions financières québécoises, si on laisse faire impunément certaine presse du Canada français, je ne puis demeurer silencieux plus longtemps. Je me permets, à titre personnel d'intervenir auprès de mes compatriotes et leur demande de prendre position dans le dossier avant qu'il ne soit trop tard!

La liberté de la presse, c'est un principe qui va être consacré dans la charte des Droits et Libertés contenue dans la Constitution du Canada! La compréhension de ce principe sera-t-elle comprise par tous les éléments de la presse du Canada Français? "Cessons nos luttes fratricides" est également le mot de la fin.

Victor Paul
Victoriaville

DOCUMENT

L'auteur possède un baccalauréat en théologie, un baccalauréat en psychologie et une maîtrise en sciences humaines de religion. Il a été attaché pendant deux ans au secrétariat de l'Archevêché de Sherbrooke et a occupé, en 1967-1968, le poste de rédacteur en chef du journal diocésain Le Messager. Depuis 1975, il est animateur de pastorale à l'Université de Sherbrooke.

Par Michel Nault

Le Ministère de l'Éducation se propose de réformer l'école publique en souhaitant qu'elle soit davantage communautaire et responsable. Mais comment une communauté locale peut-elle se donner une école sans adopter au préalable une certaine "philosophie de l'éducation"? Si toute éducation est fonction des rapports entre l'individu et la société, il convient de s'attarder à ces rapports pour deviner les conséquences qu'ils entraînent dans un projet éducatif. Si l'on insiste trop sur le premier terme (l'individu), celui-ci gagne en individualisme ce qu'il perd en socialisation; si l'on insiste trop sur le dernier terme (la société), celle-ci perd en diversité ce qu'elle gagne en uniformité. Les esquisses suivantes veulent présenter divers types d'écoles, selon que l'accent porte sur l'individu ou sur la société; elles constituent, certes, une caricature simplificatrice, mais elles permettent de mieux camper le caractère dominant; elles s'inspirent de l'article de Jean Desrosiers intitulé "L'humanisation de l'école: inventaire de quelques conceptions et essais de typologie" (cf. Cahier de pastorale scolaire, no 4, Faculté de théologie, Université de Sherbrooke, octobre 1973, p. 117-136) et des tableaux du C.D.E.S. (Centre de développement en environnement scolaire, Document d'information, Trois-Rivières, 1975).

L'école: fonction des rapports entre individu et société

ÉCOLES OU L'ACCENT PORTE SUR LA SOCIÉTÉ:

Une mentalité qui n'hésite pas à donner le primat de la société sur l'individu engendre possiblement deux types d'écoles: celle du "devoir" (conservatoire normalisant), celle de "l'avoir" (laboratoire dépersonnalisant).

1. École du devoir: conservatoire normalisant:

Ici, la société est considérée comme le bien à conserver, à protéger, à maintenir. L'individu doit s'y conformer. Et l'école est le lieu par excellence de l'endoctrinement systématique: elle dicte les normes établies, impose les valeurs admises, proclame la culture traditionnelle... La principale préoccupation est celle de la stabilité et de la sécurité sociales. Comme la société n'a pas à se remettre en question, c'est l'individu qui doit plier sous le joug des ajustements répétés: les exceptions sont exclues. La vision de l'homme est marquée au coin de la méfiance: à cause de ses faiblesses congénitales et de ses instincts rebelles, la personne humaine est un être à dresser, à corriger, à mater. Aussi, table-t-on sur la formation disciplinaire où la volonté importe plus que l'intelligence. L'opération privilégiée est l'imitation, la reproduction. Voilà pourquoi la mémoire est-elle plus cultivée que l'imagination, la rétention plus que la compréhension, la répétition plus que l'invention. Le programme est bien structuré, bien dilué, déterminé à l'avance, fixé selon des critères étrangers à celui qui apprend. Les cours sont standardisés, les contrôles généralisés. Tous passent par le même moule, reçoivent les mêmes informations, répondent aux mêmes questions. Le cours magistral est à l'honneur. L'agent principal de l'éducation est le maître qui sait et qui

communiqua son savoir en le régurgitant au bénéfice de l'élève; ce maître développe une attitude autocratique et paternaliste et s'attend à ce que ses disciples développent les réflexes de la soumission. Ainsi, l'éduqué devient celui qui a bien appris sa leçon, bien rédigé ses devoirs, bien ingurgité ce qu'on lui offre; il est applaudi dans la mesure où il s'intègre bien, où il écoute bien, où il répète bien, où il répond bien; l'élève est celui qui a bien accepté ce qu'on a voulu qu'il sache... En somme, une école qui conserve l'acquis sans l'interroger et qui forme des individus qui se laissent façonner dans la confiance envers le substitut paternel. Le diplôme émis correspond à la reconnaissance officielle que l'individu est capable de continuer à marcher fidèlement dans la voie tracée par ses devanciers. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, jusqu'au jour où la société se voit ébranlée dans ses certitudes et son immuabilité: mentalité pré-industrielle ayant subi les chocs de la remise en question de l'époque industrielle.

2. École de l'avoir: laboratoire dépersonnalisant:

Ici, la société est considérée comme un bien à promouvoir, à perfectionner, à construire (on cherche moins à garder le passé qu'à bâtir le futur). L'individu est appelé à y participer. Et l'école est le lieu par excellence de la préparation: elle donne la chance à chacun de "se placer" en organisant un éventail de cours obligatoires et optionnels pour amener l'individu à se cantonner

dans un métier ou une profession le plus tôt possible. La principale préoccupation est celle du progrès scientifique, technique et social pour le bien-être de la collectivité. Dans ce cadre opératoire, les remises en question, tant de l'individu que de la société, sont ouvertes dans la mesure où elles ne frisent pas la stérilité: il convient d'être parcimonieux dans les critiques, car aborder des problèmes dont on ignore les éléments de solution, c'est risquer de perdre du temps précieux. Dans cette mentalité "économique", les exceptions sont permises pourvu qu'elles fassent preuve d'ingéniosité, de productivité, d'industriousité. La vision de l'homme est marquée au coin de l'utilité: chacun est au service du plan. Le bon producteur est celui qui a. Pour ce, il doit d'abord passer par la consommation. Aussi l'étudiant lucide et débouillard devient-il celui qui se fait des réserves, qui capitalise, qui grossit son compte d'épargne, qui emmagasine du savoir... pour faire fructifier plus tard cet avoir. Ainsi, l'opération privilégiée est l'assimilation profitable, intériorisée. La valeur dominante est celle de l'efficacité. Pas de place pour la fantaisie. Tout est affaire de rationalité. Aussi la méthode importe autant que le contenu, le savoir autant que le savoir-faire. Quant au savoir-être, c'est un domaine mystérieux qui n'entre pas dans le rouage administratif. L'éducation cultive avant tout l'intelligence pratique. Pour ce, le professeur a encore son rôle à jouer, mais le cours magistral s'éteint d'activités concrètes (initiation au tra-

vail) où l'étudiant fait ses preuves, accumule des mérites. L'esprit de compétition entre plus souvent en jeu que le goût de la fraternité. Les relations interpersonnelles sont fonctionnelles, superficielles, compartimentées. L'éduqué devient alors l'élève compétent, le produit d'une institution sophistiquée, le sélectionné artificiel qui s'est hautement spécialisé et qui est capable de faire face au super-marché de la libre concurrence productivo-consummatrice. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, jusqu'au jour où la personne humaine n'est plus apte à supporter le stress d'une automatisation dépersonnalisante, où elle n'accepte plus que le perfectionnement professionnel étouffe le perfectionnement personnel.

ÉCOLES OU L'ACCENT PORTE SUR L'INDIVIDU:

Une mentalité qui n'hésite pas à donner le primat de l'individu sur la société engendre possiblement deux types d'écoles: celle du "valoir" (plateau anormalisant), celle de "l'être" (terrain personnalisant).

1. École du valoir: plateau anormalisant:

Ici, l'individu est considéré comme le bien à conserver, à protéger, à maintenir. La société doit s'y conformer. Et l'école est le lieu par excellence du subjectivisme systématique: chacun dicte ses normes singulières, impose ses valeurs particulières,

proclame sa culture propre. La préoccupation majeure est celle de la stabilité idiosyncrasique, de l'identité "sauvage". Comme l'individu n'a pas à se remettre en question, c'est la société qui doit plier sous le joug des ajustements éternels: les exceptions font la règle. La vision de l'homme est marquée au coin de l'optimisme naïf: chaque personne transpire d'une perfection que la société ne cesse de corrompre.

Aussi table-t-on sur la spontanéité naturelle, la créativité instinctive, l'autonomie désobligée, l'émancipation déliée. La valeur dominante est la valorisation envivante d'un ego dégage de toute contrainte. Aussi l'imitation est-elle fustigée, la répétition décriée; l'imagination importe plus que la mémoire, la raison se fait damer le pion par l'intuition, l'affect prend plus de place que le concept, le rêve est plus juveux que la réalité, la fantaisie est moins opprimante que la maîtrise. D'ailleurs, point n'est besoin de structures extérieures, de programmes déterminés, de cours définis, de contrôles précis, de diplômes reconnus. Chacun suit son chemin intime en prêtant attention à son vécu par le biais du senti. Il s'agit non plus de reproduire le passé ni de préparer l'avenir, mais de vivre intensément l'instant présent. Toute régulation étrangère à la personne est indue. A chacun son rythme, son temps, son espace. Le maître est perçu comme un intrus, un agent de déformation qui ne peut entrer dans la peau de l'étudiant.

(à suivre, demain)

LA VOLVO DIESEL 82.

SES AVANTAGES NE SE MESURENT PAS EN LITRES.



C'est vrai qu'elle vous offre une cote combinée de 6,8 L/100 km* et 5,4 L/100 km sur route. Mais la consommation efficace du carburant n'est pas le seul avantage dont vous profiterez avec la Volvo diesel. Comme toutes les Volvo, elle est construite pour durer. Ce qui veut dire qu'elle vous offre le genre de confort que vous apprécierez en passant devant tant de pompes à essence sans vous arrêter. Et elle vous offre une performance qui ne s'amusera pas à laisser

passer les autres automobilistes devant vous.

En fait, compte tenu de la construction robuste de la Volvo diesel, la seule chose que vous sentirez peut-être passer, ce sont les années.

Offrez-vous une Volvo diesel. Le kilométrage que vous pourrez réaliser avec un réservoir plein vous emballera, mais sûrement pas autant que le kilométrage total que vous réaliserez avec une Volvo diesel 1982 neuve.

VOLVO
Une voiture de confiance.

*Sedan et familiale Volvo diesel à quatre portes, avec transmission manuelle à vitesse surmultiplice. Estimation basée sur les tests approuvés par Transport Canada, pour fins de comparaison seulement. Le rendement obtenu peut varier dépendant de l'état de la route ou du véhicule, des habitudes de conduite et de la température. © 1982 Volvo Canada Ltd.

Centre de l'Auto Sport Sherbrooke Inc.
2059 ouest, rue King, Sherbrooke. Tél.: 569-9227

INTER

LOTS BONIS

500 000\$ DE PLUS... 1118 GAGNANTS DE PLUS!

LOTS

TOTAL:

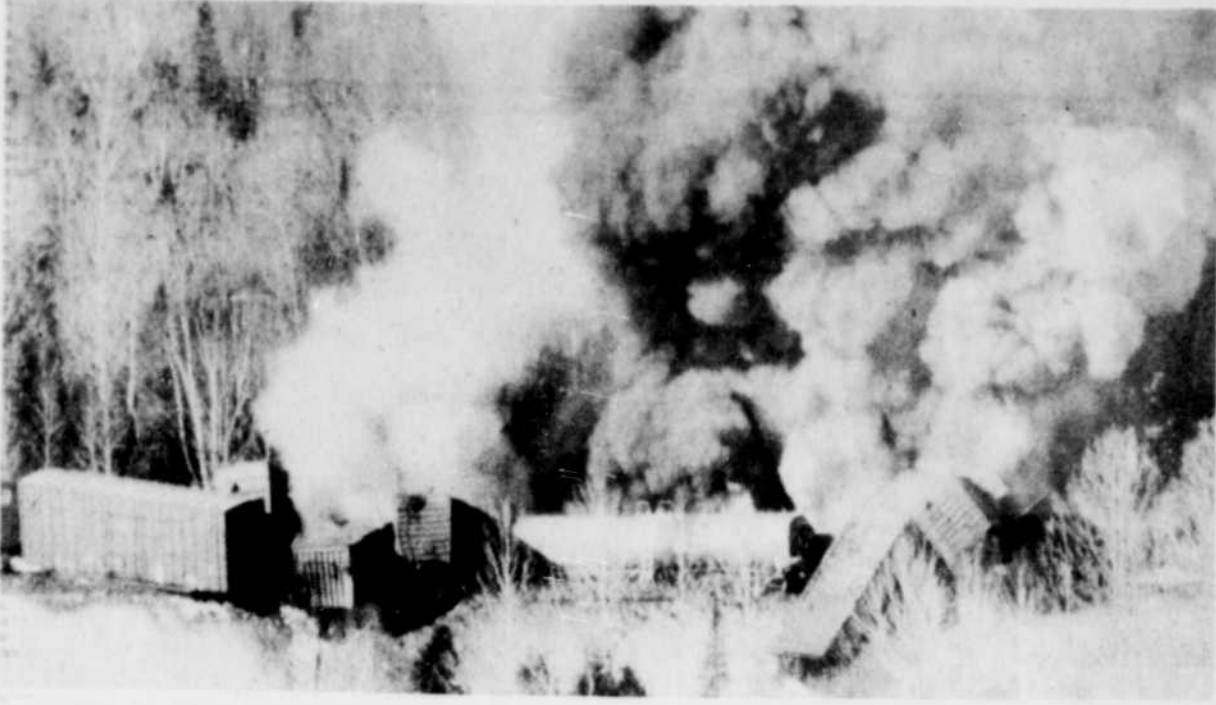
500 000\$

- 1 lot de 100 000\$
- 2 lots de 50 000\$
- 5 lots de 10 000\$
- 10 lots de 5 000\$
- 100 lots de 1 000\$
- 1 000 lots de 100\$

BONIS

TIRAGE
LE VENDREDI 5 MARS





Une épaisse fumée s'élevait encore hier des wagons de produits chimiques qui avaient déraillé dimanche, près de Hillsdale, en Ontario, obligeant des centaines de personnes à s'éloigner de leurs demeures.

(Laserphoto PC)

A la suite du déraillement près de Hillsdale

Gaz toxiques: 200 personnes écartées de leurs demeures

HILLSDALE, Ont. (PC) — Une fumée épaisse montait toujours lundi d'un convoi de CP Rail qui a quitté la voie ferrée la veille, non loin de Hillsdale. On interdisait toujours à quelque 200 personnes de regagner leurs demeures à cause des risques d'intoxication, des gaz dangereux d'échappant des débris.

Un porte-parole de CP Rail, M. Stephen Morris, a indiqué que la situation était stable, surtout parce que les pompiers avaient abondamment arrosé et qu'une couche de glace de six centimètres enveloppait un wagon plein d'acide hydrofluorique et empêchait toute fuite.

Le médecin chargé de voir à la santé publique dans le comté de Simcoe, le Dr David Korn, a d'ailleurs réduit la zone d'évacuation de sept à 1,5 kilomètres. Après l'accident, quelque 1.200 personnes avaient dû quitter leurs maisons.

M. Morris a ajouté qu'on entreprendrait le nettoyage des débris mardi.

Lundi après-midi, des journalistes accompagnés de policiers ont pu se rendre sur les lieux de l'accident.

Le train comprenait plusieurs wagons contenant des gaz toxiques et inflammables, acide hydrofluorique, acide hydrochlorique, naphta, gaz propane et butane. Une trentaine des 75 wagons du convoi ont quitté la voie.

A Ottawa, le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a déclaré que les nouvelles mesures de sécurité imposées par le gouvernement dans le trafic ferroviaire n'auraient vraisemblablement pas empêché le déraillement, car l'accident est survenu, selon les derniers rapports, après la rupture d'une roue.

M. Pepin a rappelé aux Communes que les règlements, qui ont découlé de l'enquête sur le déraillement de Mississauga, en 1979, accident qui avait nécessité l'évacuation d'un vaste secteur, visaient la correction de plusieurs autres problèmes plus communs.

Sévère avertissement de Clark

Les militants jugeront durement ceux qui créent des dissensions

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Joe Clark a averti ceux qui essaient de provoquer des dissensions au sein de son parti que les militants "ont la mémoire longue" et les jugeront sévèrement.

M. Clark commentait les événements qui ont marqué la fin du congrès des conservateurs québécois, en fin de semaine à Montréal, alors que le président national du parti, M. Peter

Blaikie, accusait les partisans de M. Brian Mulroney d'avoir voulu prendre le contrôle de l'association en vue d'une campagne au leadership.

"Le Parti conservateur a la mémoire longue et les militants jugeront durement les activités des personnes qui voudront créer des problèmes internes", a soutenu M. Clark à sa sortie des Communes.

Il s'était déjà entretenu au téléphone avec M. Blaikie et cherchait à rejoindre le nouveau président des conservateurs québécois M. Robert Brunet pour obtenir sa version des faits.

Le chef tory a refusé de commenter plus avant les incidents de dimanche, alors qu'il n'était pas présent au congrès, mais il a soutenu qu'il avait trouvé un parti uni lors de sa visite samedi, un parti prêt à assurer le PC de vrais gains au Québec.

Pas de contrôle de M. Mulroney

Par ailleurs, M. Clark ne croit pas que l'exécutif de l'association québécoise élu au cours du week-end soit contrôlé par M. Mulroney.

"C'est un exécutif fort, qui représente la province de Québec", a déclaré M. Clark.

En fin d'après-midi, hier, M. Clark devait rencontrer pendant plus d'une demi-heure le député de Joliette, M. Roch LaSalle, qui voulait, lui aussi, lui donner sa version des faits.

A sa sortie de la réunion, M. LaSalle devait déclarer que M. Clark s'était dit satisfait du congrès et de la réception qu'il y avait reçue.

Sans vouloir critiquer personne, et surtout pas le président national du parti, M. Clark se serait cependant déclaré convaincu que le nouvel exécutif de l'association conservatrice du Québec n'était contrôlé par personne.

Selon M. LaSalle, les affirmations de M. Blaikie sont "inexplicables et une erreur grave de stratégie".

M. LaSalle a affirmé qu'il croyait que M. Clark ne devait pas avoir que la version de M. Blaikie.

"Je ne veux pas que l'on blâme M. Mulroney plus qu'un autre, s'il a des ambitions, comme M. Blaikie, M. Mulroney y a droit et tous ces efforts pourraient bien n'aboutir à rien si le leadership de M. Clark est confirmé lors du congrès de Winnipeg en janvier prochain", a déclaré le député de Joliette.

Selon le fédéral

Droit de veto: la Cour d'appel devrait refuser de se prononcer

MONTREAL (PC) — Selon le gouvernement fédéral, la Cour d'appel du Québec devrait tout simplement refuser de se prononcer sur la demande de la province pour déterminer si elle a un droit de veto dans la question du rapatriement de la constitution.

Soumettant ses arguments écrits au tribunal d'appel un mois après le gouvernement québécois, Ottawa soutient que ce dernier n'a agi que "pour des raisons purement politiques", risquant d'entraîner la cour "dans un débat politique".

Si la Cour d'appel décide quand même de se prononcer, prétend encore le gouvernement fédéral, elle devrait statuer que Québec n'a pas de droit de veto, à cause du jugement de septembre à ce sujet de la Cour suprême du Canada.

Dans ce jugement, le plus haut tribunal du pays dit que le gouvernement fédéral, du strict point de vue légal, peut agir unilatéralement, même si une convention ou tradition requiert un consentement substantiel des provinces.

Dans une interview, Me Raynold Langlois, a expliqué que la démarche du Québec était tout à fait inutile, puisque même un jugement en faveur du droit de veto ne servirait à rien, une fois la résolution constitutionnelle adoptée à Londres. Ce jugement, a déclaré Me Langlois, ne pourrait peut-être représenter un intérêt quelconque que pour les historiens.

Contre ceux qui contestent le monopole des Postes

Livraison du courrier: Ottawa pourrait engager des poursuites

OTTAWA (PC) — Le président de l'administration des postes, M. Michael Warren, a tous les moyens juridiques à sa disposition pour agir contre les administrations publiques et privées qui contestent son monopole sur le courrier de première classe, a déclaré lundi Me Peter McInenly, avocat en chef de la Société des postes, qui vient de mener une enquête à ce sujet.

M. Warren, dit-il, peut poursuivre en justice les municipalités, les entreprises privées et les sociétés de services publics qui délivrent elles-mêmes illégalement leur courrier, notamment les relevés de comptes destinés à leurs clients.

Depuis le 1er janvier, le tarif du courrier de première classe a passé de 17 à 30 cents. L'administration postale a offert aux entreprises qui ont plus de 20.000 relevés de comptes à envoyer de réduire le tarif à 24 cents, puis à 21 cents pour celles qui remettent aux postes un courrier déjà trié.

"Un peu de temps"

Dans un discours prononcé lundi au Canadian Club de Toronto, M. Michael Warren a demandé à

son auditoire de lui accorder "un peu de temps" pour résoudre les problèmes qui affligent l'administration des postes depuis une dizaine d'années.

M. Warren a déclaré qu'il aspirait à améliorer le service et les relations de travail au sein de l'entreprise dont il espère, par ailleurs, assurer l'autonomie financière.

"Je suis persuadé, dit-il, que vous réalisez qu'une entreprise nationale de cette envergure - le 5ème plus important employeur du pays et la 20ème du point de vue de l'ampleur de ses opérations - a besoin de réformes fondamentales qui exigent compétence, temps et patience."

Les relations de travail, a ajouté M. Warren, donnent déjà des signes d'amélioration. Du 16 octobre au 31 décembre 1981, dit M. Warren, les conflits de travail n'ont entraîné la perte que de 166,5 heures, alors que la moyenne pour cette période de l'année était de 2.000 heures.

Pour M. Warren, la convention récemment conclue avec les facteurs constitue un signe positif. Sur le plan financier, l'administration, dont le déficit sera de quelque \$660 millions cette année, devra atteindre l'autofinancement en 1985-86.

Chasse aux phoques: tout le monde est sur place...sauf les phoques

HALIFAX (PC) — Pendant que les chasseurs de phoques attendaient une amélioration des conditions météorologiques pour lever l'ancre et se lancer à la poursuite des troupeaux

de phoques du golfe Saint-Laurent, les adversaires de cette chasse annuelle mettaient la dernière main à leurs plans destinés à sauver les bébés phoques ou blanchons.

La chasse devait officiellement débiter lundi, mais les autorités ont expliqué qu'en raison des fortes vagues et de l'incertitude concernant l'endroit précis où se trouvent présente-

ment les troupeaux, il se peut que l'ouverture de la chasse dans le golfe soit retardée de quelques jours.

Les trois Hovercraft

qui devraient procurer aux contestataires la mobilité dont ils ont besoin pour éluder la Gendarmerie royale sur la glace, devaient arriver de Vancouver mardi matin.

DERNIERE CHANCE! LIQUIDATION \$32,000⁰⁰

de bottes, souliers, pantoufles, caoutchoucs, etc. pour femmes, hommes et enfants.

Voici quelques exemples:

214 BOURSES

Prix rég.: \$11.00 à \$40.00

A LIQUIDER

\$2, \$3, \$4, \$5, \$6, \$7, \$9, \$10, \$15

BOTTES DE PRINTEMPS



POUR DAMES
Rég. \$50.00

15⁰⁰

Cuir noir verni. Pointures: 6 1/2 à 10.

SANDALES POUR DAMES

Rég. 29.99

\$8⁰⁰

Pointures: 5, 6, 7, 8, 9, 10. 3 modèles.

CAOUTCHOUCS POUR HOMMES

Petit, grand, moyen.

Rég. 4.95

\$1¹⁹

SPECIAL

56 PAIRES DE SABOTS POUR HOMMES ET FEMMES

Rég. \$27.00 à \$40.00

\$10⁰⁰



BOTTES D'HIVER

POUR DAMES
Rég. \$40.00 à \$50.00

\$15

L'ENDROIT:

provi **Sports**

TOUT POUR LE SPORT!

34, St-Joseph, Bromptonville, Qué.

6 milles de Sherbrooke.

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN!

A NOTER:

Cette vente ne dure que mercredi, jeudi, vendredi et samedi ou jusqu'à épuisement des stocks.

Seulement 20 clients seront admis dans l'établissement à la fois. Aucune limite de quantité par personne. Premiers arrivés, premiers servis.

ÇA VAUT LE DEPLACEMENT!

ATTENTION PECHEURS SUR GLACE!

PERCEUSE A GAZ

"SIFFY" 8"

Rég. \$319.

SPECIAL

\$249⁵⁰

2

seulement

En Mars

la VENTE des décorateurs

Chez Décor N.W.



(Photo André Baldini)

Réductions de 10 à 40%

- MEUBLES • HORLOGES GRAND-PERE
- LAMPES • CADRES • BIBELOTS • ACCESSOIRES
- TAPISSERIE • TAPIS • CARPETTES
- DRAPERIES • VENITIENS DECORATIFS.

Se terminant le 31 mars 1982.



DÉCOR NW^{LTÉE}

156, Wellington N.
Au centre-ville

565-8484



Stationnement gratuit le samedi

Le Québec triplerait ses ventes d'électricité à l'Etat de New York

Par Pierre Tourangeau

NEW YORK (PC) — Les gouvernements de Québec et d'Albany annoncent dans quelques semaines la conclusion d'un accord "extrêmement important", en vertu duquel les ventes d'électricité québécoise à l'Etat de New York passeraient du simple au triple.

Sans vouloir donner plus de détails, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a révélé hier à New York que l'entente actuelle liant Hydro-Québec au Power Authority of the State of New York (PASNY) était en voie de renégociation, à la demande du partenaire américain.

Dépendamment de la demande et des surplus engendrés par les centrales québécoises, Hydro-Québec vend au plus 1,200 mégawatts par année au PASNY, ce qui a représenté en 1981 \$118 millions.

Compte tenu de ce que la demande domestique est plus faible que prévu, il nous est apparu possible de se rendre à la demande des Américains, a dit le ministre.

De sorte qu'une fois le contrat renégocié, les revenus qu'en tirerait le Québec pourraient se chiffrer à "quel-

ques centaines de millions de dollars".

M. Morin n'a pas voulu dire si l'entente éventuelle impliquait la construction de lignes électriques supplémentaires, ni ce qu'elle entraînerait en terme de création d'emplois au Québec.

"Ca fait partie des discussions en cours et il est impossible d'en discuter", a-t-il dit.

A l'heure actuelle, on ne peut pas exporter plus de 1,200 mégawatts au PASNY, parce que les lignes de transport ne pourraient pas supporter la surcharge.

M. Morin a aussi précisé qu'il était question, dans les négociations impliquant l'ensemble des Etats de la Nouvelle-Angleterre, de vente d'électricité de base et non plus simplement de surplus de houille blanche.

Cela pourrait même amener le Québec à développer plus rapidement son

potentiel hydro-électrique, d'ajouter le ministre.

Par ailleurs, les six délégations du Québec aux USA et celle de New York en particulier devront dorénavant mettre l'accent sur l'économie, quitte à accorder moins d'importance à l'aspect culturel de leur mandat.

C'est essentiellement le message qu'a livré hier en conférence de presse le ministre Morin.

Cette redéfinition du rôle des délégations concrétise la volonté bien arrêtée du successeur de Claude Morin de relancer les échanges commerciaux avec nos voisins du Sud.

A sa première journée d'un voyage de quatre jours, qui le mènera dans différentes capitales de la Nouvelle-Angleterre, il a expliqué qu'on entendait ainsi promouvoir et favoriser une plus grande pénétration du marché américain par les PME québécoises en cette période de récession économique grave, dont celles-ci sont les premières victimes.

La visite de M. Morin dans la métropole américaine coïncide avec l'arrivée en poste du nouveau délégué du

Québec à New York, M. Raymond Gosselin, ex-président de l'Office de la langue française.

M. Morin considère primordial le rôle de cette délégation, puisque 55 pour cent des exportations québécoises vers les USA, ce qui représente \$5 milliards et 30 pour cent des exportations totales du Québec, se font sur le territoire qu'elle couvre.

Le ministre estime que ce réalignement des missions du Québec en terre américaine doit aller de pair avec une meilleure utilisation de celles-ci par les PME québécoises.

"Il faut redéployer toute notre stratégie extérieure en fonction de l'économie", a confié M. Morin, qui précisait que l'axe nord-sud de notre développement ne doit pas être négligé.

A ce sujet d'ailleurs, il a lancé un appel aux investisseurs américains qui souhaiteraient contribuer au développement économique du Québec "dans le respect des règles civiles".

Education

Au State Capitol de l'Etat de New

York, hier après-midi, le ministre a rencontré le "commissioner of education", M. Gordon Ambach, avec qui il a discuté de plusieurs projets sur lesquels New York et Québec pourraient travailler en commun.

"Nous avons parlé de la formation professionnelle, d'expliquer le ministre. Nous avons des problèmes communs, qui tiennent à la difficulté de préparer les jeunes pour les emplois qui peuvent les accueillir par la suite. Ce sont des problèmes que nous aurons avantage à discuter en commun, puisque nous avons des économies qui se ressemblent."

Cette coopération pourrait aussi se faire sentir dans le domaine de la technologie de l'éducation — informatique et audio-visuel, deux champs où chacun des Etats possède ses propres expertises.

Même chose en ce qui concerne l'éducation des adultes, car les deux gouvernements travaillent à "des objectifs et des moyens" similaires depuis quelques années.

Enfin, MM. Ambach et Morin ont

abordé la question de la formation des jeunes dans la perspective d'une ouverture au monde et aux autres cultures.



Jacques-Yvan Morin

L'actualité en images



Incendie criminel ?

De nombreuses motos et un nombre indéterminé de chiens auraient été engloutis par les flammes dans l'incendie de cette très vieille maison de ferme, à Oakville, Ontario, qui de-

vait servir de refuge à une bande de motards. Il n'y avait personne à l'intérieur et on pense que l'incendie serait d'origine criminelle

(Laserphoto PC)



Manifestation pour les phoques

Quelque 200 personnes, dont certaines portaient des phoques en peluche, ont manifesté hier à Washington pour célébrer la naissance

des phoques du Saint-Laurent, plutôt que de protester contre leur massacre.

(Laserphoto AP)



Dans la poche

Image exceptionnelle: celle d'un bébé kangourou dans la poche ventrale de sa mère. Photo prise au zoo de Bâle en Suisse, au cours

d'un examen médical de la mère, sous anesthésie. Le bébé n'est pas plus grand qu'une alouette.

(Laserphoto AP)

Une des 430 recommandations de la Commission Jean

Un service communautaire de deux ans pour les jeunes sans emploi

Par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Un service communautaire volontaire d'une durée de deux ans devrait être créé au Québec à l'intention des personnes de 18 à 30 ans sans emploi ou qui ne sont pas aux études.

C'est là une des 430 recommandations faites par la Commission Jean dans son rapport de 725 pages sur l'étude qu'elle a menée sur la formation des adultes. Le rapport a été rendu public jeudi dernier.

C'est la deuxième fois depuis trois mois que la création d'un projet de ce genre est soulevée.

En décembre dernier, le député péquiste de Sainte-Marie Guy Bisaillon a rendu public un mémoire qu'il a remis à l'Assemblée nationale et qui suggère la création d'un service national obligatoire pour les jeunes de 18 ans sans emploi et ceux plus âgés qui terminent leurs études.

M. Bisaillon avait annoncé en même temps son intention de déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi privé à ce sujet.

La commission dit avoir pris connaissance du projet de M. Bisaillon et avoue l'avoir trouvé intéressant à plusieurs égards, mais elle "s'en démarque notamment en ce qui a trait au caractère obligatoire du service proposé".

La commission Jean croit que le service devrait être facultatif, mais l'un des huit commissaires, Mme Francine McKenzie, croit qu'il ne devrait l'être que durant sa première année d'existence.

Par la suite, suggère la commission, ceux qui refuseraient d'y participer, sans raison sérieuse, devraient être privés d'assurance-chômage ou d'aide sociale durant une période d'au plus deux ans.

Le service communautaire recommandé par la commission Jean viserait prioritairement les personnes âgées de 18 à 30 ans, mais devrait être étendu progressivement à des volontaires plus âgés et sans emploi tels que les victimes des mises à pied, les responsables de familles monoparentales, les personnes mises à la retraite prématurément.

Dans l'élaboration du programme du service, dit la commission, il faudrait viser "non seulement l'insertion au travail mais aussi le développement des ressources humaines."

La commission dit à quels genres de travaux pourraient être employés les participants:

"Toute la générosité, l'initiative, l'esprit inventif que l'on rencontre chez un grand nombre d'entre eux pourraient être mis à contribution dans des emplois communautaires, comme l'aménagement des parcs, le nettoyage des rivières, l'organisation d'activités communautaires, l'embellissement des rues, la protection de la faune, de la nature, les différentes formes de récupération et recyclage du papier, la participation à l'alphabetisation et à la formation de base, l'aide aux personnes âgées, etc."

Mais quel que soit le projet, il faudrait prévoir des activités de formation, de perfectionnement ou de recyclage pour les personnes qui s'y engagent et ces activités devraient être reconnues, dit la commission.

Mort d'un camionneur: compagnie accusée de négligence criminelle

COWANSVILLE (PC) — Une compagnie montréalaise, la Eastern Railway Siding Construction, a été trouvée coupable de négligence criminelle en rapport avec la mort du camionneur Guy Gagné.

Gagné a été tué instantanément après que son camion semi-remorque eut été frappé à l'arrière par un véhicule de la Eastern conduit par M. Gilles Barrette, 23 ans, à un passage à niveau. Le camion a alors été projeté sur la voie ferrée et happé par un convoi du CP Rail.

L'accident survenu en juin 1979 à un passage à niveau situé à Brome-Ouest, dans les Cantons de l'Est, provoqua outre la mort de M. Gagné, le

déraillement d'un convoi de 17 wagons comprenant 14 wagons-citernes contenant des substances toxiques.

C'est ainsi que 118.000 gallons d'éthyl-hexanol, une substance à base d'alcool contaminant le tonçon sud de la rivière Yamaska, provoquant l'évacuation des habitants de Brome-Ouest.

Le juge Claude Léveillé, de la Cour provinciale, a déclaré dans son jugement que la compagnie Eastern avait agi de façon absurde au mépris de la sécurité publique en laissant circuler un véhicule qu'elle savait avoir des freins défectueux, avec un incompetent au volant.

Poursuite en diffamation de Charron contre TVA

MONTREAL (PC) — L'ex-ministre Claude Charron a déposé, hier, en Cour supérieure, une poursuite en diffamation au montant de \$750.000 contre le réseau de télévision TVA et son journaliste Bernard Chabot.

La poursuite allègue que M. Charron aurait subi des "dommages incalculables", du fait de lettres d'insultes et du harcèlement que lui aurait valu un reportage de M. Chabot, diffusé le 19 novembre dernier.

Le reportage en question faisait état de la prétendue participation d'un employé du cabinet de M. Charron au tournage de films pornographiques.

La diffusion de ce reportage a provoqué une enquête policière, ordonnée par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bedard. Ce dernier a dévoilé en Chambre, le 10 décembre, que le reportage de TVA aurait été sans fondement.

Le Nouvelliste: les employés rejettent l'offre patronale mais retournent au travail

MONTREAL (PC) — Les employés de la publicité du quotidien trifluvien Le Nouvelliste sont retournés au travail, hier, après avoir rejeté à 96,4 pour cent une offre patronale "globale et finale" d'un nouveau contrat de travail.

Les employés, sans contrat de travail depuis le 30 juin dernier, ont rejeté l'offre dans la nuit de lundi.

Les négociations sont au point mort, après avoir échoué sur les clauses monétaires, a indiqué un porte-parole de la CSN, Mme Ginette Pelchat. Selon elle, l'offre et la de-

mande diffèrent de quelque cinq pour cent.

Mme Pelchat n'écarte pas le recours à des moyens de pression, comme dimanche soir: les parties devaient se rencontrer à 19 h, en présence du conciliateur, lorsque les employés de la publicité ont dressé un piquet de grève.

La rencontre n'a pas eu lieu. Les autres employés ayant refusé de franchir les lignes de piquetage, on n'a pu produire le journal de lundi, a rappelé le secrétaire-trésorier du Nouvelliste, M. Lucien Daigle.

Québec veut imposer aux citoyens de Baie Comeau une fusion dont ils ne veulent pas

- le maire Henry Leonard

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec, qui a crié au coup de force quand le fédéral lui a imposé une

constitution, est en train de faire lui-même un coup de force en imposant aux citoyens de Baie Comeau une fusion dont ils ne veulent pas.

C'est ce qu'a déclaré hier le maire de Baie Comeau Henry Leonard, qui a tenu une conférence de presse après que le ministre des Affaires municipales Jacques Léonard eut refusé de recevoir une délégation du conseil municipal de Baie Comeau.

Le maire de Baie Comeau avait avisé le ministre le 25 février que, puisqu'il refusait de se rendre à Baie Comeau, une délégation irait le rencontrer à son bureau le 1er mars.

Mais à leur arrivée au bureau du ministre, à 10 heures, les délégués partis de Baie Comeau à 7 heures du matin, ont appris que le ministre les avait informés par télégramme qu'il ne pouvait les recevoir.

Un coup de fil à l'hôtel de ville de Baie Comeau leur a permis d'apprendre que le télégramme du ministre Léonard y avait été reçu à 9.15 hres.

Soutien militaire au Salvador

L'administration Reagan de plus en plus obligée de défendre sa crédibilité

WASHINGTON (AP) — Au fur et à mesure que le président Reagan augmente son soutien militaire au Salvador, son administration se trouve dans l'obligation de défendre sa crédibilité contre les accusations de démocrates, qui lui reprochent d'avoir induit les Américains en erreur en ce qui concerne la situation dans ce pays d'Amérique centrale.

Et d'aucuns, à ce sujet, font un parallèle avec la guerre du Vietnam.

"L'administration est tellement attentive à suivre son idéologie, qu'elle ignore les faits", a déclaré le représentant Tom Harkin, qui s'est rendu au Salvador, il y a deux semaines. "Elle essaie de faire coïncider les faits avec son idéologie".

La défense de la politique salvadorienne du président Reagan a incombé principalement à M. Thomas Enders, secrétaire d'Etat adjoint chargé des Affaires inter-américaines, dont la personnalité a également suscité des critiques.

À la Chambre des représentants et au Sénat, M. Enders a décrit la guerre civile qui déchire le Salvador comme "la bataille décisive d'Amérique centrale" et a taxé de partiales, en faveur des guérilleros de gauche, les organisations qui rassemblent des informations sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

Pour certains démocrates, l'administration a exagéré le soutien soviétique et cubain aux rebelles de gauche et déformé les faits concernant le respect des droits de l'homme.

"En premier lieu, je ne suis pas satisfait et je ne serai pas satisfait des tentatives de l'admini-

nistration en vue de dissimuler, d'excuser ou de justifier une ligne cohérente de violations grossières... Des droits de l'homme", a déclaré le représentant Don Bonker, président de la sous-commission des droits de l'homme à la Chambre.

Violence à la baisse

Lors d'une récente déposition, M. Enders a affirmé: "Grâce aux efforts du commandement militaire (salvadorien) le niveau de violence à l'encontre de non-combattants a diminué. Tous les côtés s'accordent à dire que la tendance est à la baisse".

Cependant, beaucoup — dont Amnesty International — ont rapidement fait connaître leur désaccord, affirmant que les militaires salvadoriens avaient tués plus de civils en 1981 qu'en 1980 — et pas moins, ainsi que M. Enders l'avait dit.

Des questions ont été aussi posées sur les tentatives faites par M. Enders pour minimiser les informations de sources américaines d'après lesquelles des militaires salvadoriens auraient massacré des centaines de civils dans des régions contrôlées par les rebelles dans la province de Morazan, en décembre.

Washington se félicite de la déclaration du Pape

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'est félicité lundi de la déclaration "positive" sur la crise au Salvador faite dimanche par le pape Jean-Paul II.

"Nous avons noté que le pape a demandé à toutes les parties (au Salvador) de mettre fin à l'effusion de sang afin de permettre au peuple salvadorien de résoudre ses problèmes de façon pacifique et sans ingérence extérieure", a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer.

Les Etats-Unis "soutiennent ces objectifs et estiment que ces déclarations sont positives", a ajouté le porte-parole. Il a souligné que "ni la politique des Etats-Unis, ni celle du gouvernement salvadorien n'est fondée sur le principe d'une victoire militaire".

M. Fischer a d'autre part annoncé l'envoi au Salvador, le 21

mars prochain, d'une délégation dirigée par le sénateur républicain Nancy Kassebaum (Kansas).

Cette délégation sera chargée d'observer le déroulement des élections prévues le 28 mars prochain et comprendra notamment plusieurs universitaires américains ainsi que M. Everett Briggs, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires interaméricaines.

L'envoi de cette délégation, a dit M. Fischer, illustre la conviction du gouvernement américain que "le processus électoral est un premier pas essentiel vers une solution pacifique des problèmes du Salvador".

Situation économique très grave en Pologne: aide soviétique irremplaçable

- le général Jaruzelski

MOSCOU (AP) — Dans un toast prononcé lundi soir au Kremlin, le général Jaruzelski a déclaré que la situation économique de la Pologne était "très grave" et que l'aide soviétique était "irremplaçable" pour résoudre la crise.

L'alliance soviéto-polonaise est "durable et inviolable", a ajouté le dirigeant polonais en promettant que la Pologne ne sera pas "le maillon faible" du bloc oriental.

L'Union soviétique "est notre principal partenaire économique et notre plus proche allié (...). Les forces armées soviétiques (...) ensemble avec les armées des pays membres du traité de Varsovie, sont la principale garantie de la paix en Europe et garantissent donc la sécurité et l'intégrité territoriale de notre pays".

Le général Jaruzelski a répété que la déclaration de la loi martiale avait été une décision "souveraine" des autorités polonaises et qu'elle "rend compte des intérêts de la Pologne socialiste et sert la cause de la paix en Europe". "Le temps confirme cette justice. La stabilisation s'établit mais la lutte continue", a-t-il ajouté.

Evoquant la situation économique, le général a

dit que "la Pologne est dans une situation économique très grave". La mauvaise gestion de la dernière décennie ainsi que "les activités destructrices de l'ennemi dans la période récente" ont été citées comme étant les responsables de cet état.

Les sanctions occidentales

"Notre situation est également compliquée de manière importante par les sanctions économiques appliquées par l'administration américaine ainsi que celles prises - sous pression - par les gouvernements de certains autres pays capitalistes".

Face à ces pressions, "nous pouvons encore mieux voir l'importance immense de l'aide internationale de l'Union soviétique et la compréhension pour nos difficultés qui est démontrée par les autres pays socialistes. Sans cette assistance, sans un renforcement substantiel de la coopération au sein du COMECON, il serait impossible de sortir de la crise", a-t-il dit encore.

Le dirigeant polonais a affirmé que la Pologne était devenue l'objet d'une "campagne de propagande agressive" et d'"accusations fausses" destinées à "diviser la communauté socialiste". Mais, "la Po-

logne n'abandonnera pas la route du socialisme. Elle ne sera pas son maillon faible".

De son côté, le président Leonid Brejnev a déclaré que le gouvernement soviétique avait appris "avec une compréhension totale" la déclaration de la loi martiale: "Si les communistes avaient laissé faire la contre-révolution, s'ils avaient cédé sous les attaques furieuses des ennemis du socialisme, les destinées de la Pologne, la stabilité en Europe et dans le monde dans son ensemble auraient été menacées".

Selon la Croix-Rouge

Walesa: conditions de détention satisfaisantes

GENEVE (AP) — Des délégués de la Croix-Rouge ont récemment pu rendre visite à M. Lech Walesa et ils ont pu constater que les conditions de détention du leader syndical polonais étaient "satisfaisantes", a déclaré lundi le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Alexandre Hay.

M. Hay n'a pas voulu révéler à quelle date s'est déroulée cette visite, sur laquelle il n'a fourni aucune indication. Selon d'autres sources, M. Walesa serait en résidence surveillée dans un faubourg de Varsovie, Otwock.

Depuis la fin du mois de juillet, les délégués de la Croix-Rouge ont été autorisés à rendre visite à 1.035 personnes, soit un quart environ du nombre officiel des Polonais faisant l'objet d'un internement administratif. M. Hay a estimé que le rythme de ces visites est insuffisant et qu'il devrait être "plus rapide" si les "difficultés administratives" qui le ralentissent sont surmontées.

Les observateurs s'accordent à estimer que les révélations du président du CICR sont tout à fait inusitées. La Croix-Rouge divulgue rarement en effet des informations précises sur ses visites à des détenus politiques ou à des prisonniers de guerre, préférant entourer ces interventions de discrétion plutôt que de publicité.

Le gouvernement polonais a autorisé le 22 janvier dernier les délégués de la Croix-Rouge à rendre visite à près de 500 personnes dans les deux jours suivants. Ces délégués se sont rendus dans six camps d'internement.

A la suite de la condamnation de Williams

Meurtres d'Atlanta: la police classe l'affaire

ATLANTA (AP) — Avec la condamnation de Wayne Williams pour les assassinats de deux jeunes Noirs, la police a classé 21 autres meurtres, a fait savoir le commissaire municipale à la sécurité publique, M. Lee Brown.

M. Brown a ajouté qu'on allait par ailleurs démembrer lundi prochain l'escouade spéciale de police créée, en juillet 1980, pour éclaircir une série de 29 meurtres survenus en 22 mois à Atlanta.

"Croyez-vous que Wayne Williams a commis 23 meurtres?" a-t-on demandé à M. Brown. "Oui, nous le pensons," a été la réponse de M. Brown qui donnait une conférence de presse, entouré de représentants des forces de l'ordre de tous les niveaux.

"Avec la condamnation de Wayne Williams, nous avons comme résultat la solution de 23 causes, à partir de preuves," a dit M. Brown. Il a ajouté que sept autres dossiers demeuraient ouverts et allaient être remis aux juridictions concernées.

Il a nié que, selon certains rapports, d'autres jeunes Noirs auraient été assassinés dans des circonstances semblables, après l'arrestation de Williams, en juin dernier.

Le procureur de district Lewis Slaton a indiqué lundi qu'il aurait pu relier Wayne Williams à plusieurs autres des 28 meurtres survenus à Atlanta au cours d'une période de 22 mois. S'il n'a pas insisté pour en traiter devant les tribunaux, c'est parce qu'il "fallait bien arrêter quelque part".

Je-m'en-foutisme ?

Samedi, un jury a déclaré Williams coupable de deux de la série de meurtres. Il n'avait été accusé

que de deux meurtres, même si durant le procès des éléments de preuves l'ont relié à une dizaine d'autres assassinats.

Auparavant, l'annonce du classement possible par la police de certains des dossiers non résolus avait soulevé la colère d'un groupe de défense des droits.

Atrocités au Nicaragua: Washington admet que les photos étaient truquées

WASHINGTON (AP) — Le département d'Etat américain a admis lundi que des photographies qui, selon le secrétaire d'Etat américain Alexander Haig démontraient l'existence d'atrocités commises par le gouvernement sandiniste, étaient des faux.

Ces photos ont été publiées dans le quotidien français, Le Figaro, il y a deux semaines et étaient censées démontrer des mauvais traitements infligés à la population indienne.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer, a admis que ces photos étaient des faux et a ajouté qu'il croit savoir que Le Figaro allait publier une rectification.

Selon une information non confirmée, les photographies montraient en réalité des atrocités commises avant la révolution de 1979 par la garde nationale du président Anastasio Somoza.

Samedi, M. Haig avait fait allusion à ces photos pour souligner que la presse américaine les avait ignorées et démontrer ainsi qu'elle n'était pas objective dans ses reportages sur l'Amérique centrale.

ERRATUM

Dans l'annonce du 27 février et du 1er mars 1982, on devait lire le texte comme suit:

SOLDE DE BLOUSES

Bon choix de costumes de bain, marques réputées.

Silk, Blends, Fashion of Israel

ON FERME

SUPER BAS PRIX

Mesdames,

c'est une occasion

unique de vous vêtir à bon

compte pour l'été. Profitez-en!

Boutique

LYN-ELLE

1300, Place Mi-Vallon, boul. Bourque, Rock Forest.

78628

Jeanne Gatineau

Vous êtes une femme raffinée, désireuse de préserver votre beauté. Jeanne Gatineau vous propose "Super Défi" une crème qui aide votre peau à garder un aspect jeune et frais. Renseignez-vous auprès de la conseillère Jeanne Gatineau, elle vous aidera à choisir parmi ses produits de soins ceux qui conviennent le mieux à l'harmonie de votre beauté.

Crème "Super Défi", 40 ml. 60⁰⁰ ch.

Offre-prime:

Avec tout achat de 30.00 ou plus de produits Jeanne Gatineau, obtenez, sans frais supplémentaires, un lait pour le corps format 190 ml d'une valeur de 32.00

Eaton Carrefour de l'Estrie
Rayon 216
Achat en personne seulement

EATON